

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°34/2026

Objet :

**Désignation d'un
réfèrent « frelon
asiatique »**

**Certifié exécutoire
par le Maire, le**

31 MARS 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 23 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Manuella BERNASINSKI (arrivée à 19h19), Arnaud BARBET, Nathalie BISSETTE, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Juliette PETIT, Laurent DHE, Fiona HERENT, Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Jules VARLET.

Procurations :

Bernard FIEF donne procuration à Bruno VIENNE

Benjamin DALLE donne procuration à Luc ADAMS

Jules VARLET donne procuration à Eugène DELAMBRE

Secrétaire : Catherine ACCART

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE rappelle à l'assemblée que la CCSA a mis en place un plan d'action local de lutte contre le frelon asiatique. Il informe que les membres de cette commission demandent à chaque commune membre de nommer un réfèrent qui sera formé par le GDSA62 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole). Le rôle du réfèrent sera d'accompagner les administrés sur les questions liées au frelon asiatique : l'identification, le recensement des nids pour un piégeage efficace au printemps.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée décide de nommer Monsieur Luc ADAMS comme réfèrent « frelon asiatique ».

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,
Eugène DELAMBRE

